

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Décès de M. Paul Adam.

Mouvement du Port de Monaco.

VARIÉTÉS HISTORIQUES :

L'Imprimerie de Monaco depuis ses origines. (Suite.)

ÉCHOS & NOUVELLES

DE LA PRINCIPAUTÉ

Quand il n'y aura plus la guerre, on comptera les foyers qui auront échappé le deuil ! Au martyrologe des héros qui sont morts, pour une cause immortelle, il nous faut inscrire un nouveau nom très cher. Le souhait que nous exprimions, contre toute espérance, de voir l'adjudant Paul Adam, gendre et secrétaire de S. Exc. le Ministre d'Etat, survivre à sa blessure, fut cruellement démenti, le lendemain même.

Ce jeune homme, doux et pensif, timide peut-on dire, et qui pourtant resta pendant dix mois sans faiblir ni frémir sur la brèche de feu, le collègue aimé de tous, vient de mourir pour sa Patrie. Il avait été atteint — seconde blessure, — en juin par une balle au genou.

Les ravages causés par le projectile furent tels que l'on dut procéder à l'amputation. Nouvelle et atroce épreuve que le blessé supporta avec la même résignation sereine que les précédentes. Cela faisait partie de son contrat de sacrifice. Cela ne suffisait pas encore pour que la coupe de souffrance et de gloire fut remplie. Il était de ceux que la Patrie veut tout entier, corps et âme. C'est chose faite. Il lui a donné jusqu'à sa dernière goutte de sang, jusqu'à son dernier soupir.

Nous nous inclinons très bas devant son cercueil et devant la douleur des siens. Sa mort couvre de deuil un foyer dans lequel il avait concentré toutes ses ambitions, toutes ses joies.

Au Ministre d'Etat et à M^{me} Flach, qui le chérissaient comme un autre fils; à M. Adam père; à la veuve, qui durant deux mois a lutté jour et nuit à son chevet, avec toute la ferveur d'une tendresse multipliée; à sa belle-sœur, qui depuis un an se prodigue au chevet des blessés, à ses beaux-frères sous les drapeaux, nous adressons l'hommage de notre profonde et douloureuse sympathie. Que l'orphelin de trois ans qui ne sait rien encore de la gloire et du malheur qui l'environnent, soit pour eux non pas une impossible consolation mais un nécessaire rattachement à l'espoir.

Né à Paris, M. Paul Adam était âgé de 34 ans. Il avait appartenu pendant plusieurs années à l'administration de la Banque de France avant d'être nommé, en mars 1912, secrétaire particulier de Son Excellence le Ministre d'Etat.

Mobilisé depuis le début des hostilités il avait été affecté comme adjudant au 236^e d'infanterie.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Du 25 au 31 août, sont arrivés dans notre port :
Le yacht à vapeur Valetta II, anglais, capitaine Bumby, venant de Saint-Jean. — Destination, Nice;
Le trois-mâts barque Marie-Thérèse, français, capitaine L'Alexandre, venant d'Oran, qui a débarqué 350 tonnes de blé. — Destination, Cette, sur lest;

La tartane Vengeur, française, capitaine Dental, venant de Saint-Tropez, qui a débarqué 400 hectolitres de vin. — Destination, Menton, sur lest.

VARIÉTÉS HISTORIQUES**L'Imprimerie de Monaco**

depuis ses origines.

(Suite)

IV.

L'Imprimerie monégasque travaille pour l'armée d'Italie à Nice et suit le général Bonaparte vers Gènes.

Le *Précis sur les Imprimeries de Nice*, du sénateur Charles Cristini, qui développe son sujet en maintenant avec soin l'ordre chronologique, après avoir noté que dès l'entrée de l'armée française à Nice en septembre 1792, les imprimeries ne furent plus occupées qu'à des travaux pour l'armée ou le gouvernement, ajoute :

« Dans les premières années de la Révolution, et pendant le séjour de l'armée française à Nice, les ouvrages y abondaient tellement que le sieur Bosio crut de son utilité d'y monter une nouvelle imprimerie, qu'il transporta de Monaco où elle existait sous séquestre confisquée au profit du gouvernement. »

Dans la reproduction typographique publiée par M. Joseph Brès (*Della Stamperia e di altre industrie affini in Nizza*) on a imprimé *Boyol* à la place du nom de Bosio. C'est certainement une erreur à rectifier. L'éditeur, dans les commentaires dont il accompagne sa publication, y signale des fautes de copistes en disant : « *Forse lo scritto è una copia fatta da mano inesperta, essendovi non pochi errori di ortografia.* »

La « coquille » peut s'expliquer par l'usage assez fréquent autrefois de donner à l's dans l'intérieur des mots une forme allongée, n'ayant de différent avec l'f que la boucle inférieure tournée à gauche; le manuscrit aurait présenté ainsi l'apparence de *Boyo* que l'on a complété par un l euphonique.

D'ailleurs — et ceci supprimerait toute incertitude s'il pouvait en exister — cette édition même du *Précis* reproduit fort bien et fort correctement le nom de l'imprimeur monégasque de ce temps,

André Bosio, dans les paragraphes consacrés aux imprimeries de Monaco et de San Remo.

Ainsi que le note le sénateur Cristini, Bosio embarqua à Monaco une partie de son matériel pour aller s'établir dans le chef-lieu des Alpes-Maritimes où il avait constaté que le travail abondait, comme conséquence de l'activité militaire qui s'y déployait.

En effet, durant toute la période qui s'écoula depuis l'entrée des troupes françaises à Nice le 29 septembre 1792 jusqu'au départ de l'armée d'Italie sous la conduite du général Bonaparte, le 2 avril 1796, Nice fut un centre militaire important, en quelque sorte le quartier général de l'armée française sur la frontière du sud-est.

Dans cette ville résidèrent les généraux, dont quelques-uns illustrent notre histoire, qui commandaient l'armée ayant pour mission d'abord de conquérir les sommets des Alpes-Maritimes et ensuite d'étendre les conquêtes plus loin vers l'Italie.

Après le général d'Anselme, qui franchit le premier le Var avec les troupes françaises, y vinrent successivement : le général Biron, investi du titre de commandant en chef de l'armée des Alpes-Maritimes; puis, le général Brunet qui lui succéda dans ce commandement; le général Kellermann, qui fut envoyé pour être adjoint au général Brunet; le général Dugommier; après lui, le général Dumerbion, qui prit le titre de général en chef de l'armée d'Italie, commandement qu'il passa au général Schérer et celui-ci, enfin, eut pour successeur le général Bonaparte.

En même temps que ces grands chefs militaires, à Nice résidaient des représentants du peuple investis de missions en qualité de commissaires aux armées. Après les conventionnels Grégoire et Jagot, qui ont déjà figuré dans cette étude, vinrent ici à ce titre Barras, Robespierre le jeune, Ricord, Fréron, Salicetti, Ritter, d'autres encore.

Autour de ces autorités militaires et de leurs états-majors, une activité continuelle régnait. Les proclamations, les ordres lancés, devaient souvent être reproduits à multiples exemplaires. Le concours des imprimeries était indispensable; ainsi s'explique l'abondance de travail qu'elles eurent à fournir durant cette période de trois ans et demi.

Il semble que Bosio sut profiter de la situation ainsi créée.

Il ne resta pas longtemps à Nice; son établissement dans cette ville dura autant que la période d'activité professionnelle qui l'y avait attiré.

Un autre paragraphe du *Précis* dit : « Dans le courant de l'an IV, après l'entrée de l'armée française en Italie, les ouvrages ayant considérablement diminué à Nice, le sieur Bosio transporta son imprimerie à Gènes. »

C'est le 2 avril 1796 que Bonaparte, ayant réuni son armée à Nice, la fit partir de l'actuelle place Garibaldi, par le chemin de Villefranche et

la route de la Corniche, pour aller accomplir son immortelle campagne d'Italie.

Après ce départ, Bosio embarqua son matériel sur un bateau au port de Nice, — nous dirons tout-à-l'heure pourquoi la voie de mer était alors employée — et le transporta dans la capitale de cette République Ligurienne que l'on projetait de rétablir et qui devait être le centre de l'action militaire entreprise.

Le fait d'avoir suivi l'armée d'Italie semble indiquer qu'il était devenu le fournisseur préféré ou même attiré de l'état-major. Aurait-il risqué un déplacement si lointain de ses presses et de son matériel s'il n'avait reçu des officiers de Bonaparte l'assurance que dans le pays nouveau où il portait son imprimerie, il continuerait à recevoir comme à Nice le travail nécessaire pour l'alimenter. D'ailleurs, l'état-major même devait être désireux de ne pas se séparer d'un fournisseur dont la discrétion et la fidélité avaient été certainement éprouvées; en l'emmenant on ne s'exposait point, dans un pays à conquérir, à confier l'impression de documents secrets, à des industriels inconnus, sujets à caution.

Cette question de confiance était si nécessairement attachée à la qualité d'imprimeur de l'état-major, que Bosio paraît avoir amené avec lui à Gênes une partie de son personnel de Nice, dans tous les cas ses principaux collaborateurs. Nous savons qu'il avait avec lui un de ses concitoyens, qui était son second et probablement son associé, Michel-Ange Canis, issu d'une vieille famille monégasque qui continue à être représentée dans la Principauté par d'estimables personnalités.

Pendant le séjour à Gênes, celui-ci devint le directeur de l'imprimerie. Bosio, gagné par la nostalgie du pays, ou appelé par des affaires particulières, s'en revint à Monaco, où il s'occupa d'organiser la partie du matériel qu'il y avait laissée.

Ce fut donc Michel-Ange Canis qui continua à Gênes à assurer la fourniture des imprimés militaires, sans se préoccuper de rechercher d'autre clientèle, étant bien décidé de ne rester dans cette ville qu'autant que durerait la cause qui l'y avait amené.

Cette cause exista quatre ans, jusqu'au siège de Gênes. Canis et son personnel restèrent enfermés dans la ville assiégée, et nous pouvons croire que Masséna, malgré ses préoccupations de général en chef, trouvait quelque plaisir à voir rester avec lui l'imprimeur venu de Nice à la suite de l'armée.

En 1800, après ce siège mémorable, qui fut suivi de si près par la victoire de Marengo, l'action militaire emportait l'armée plus loin vers l'Orient.

Michel-Ange Canis ne voulut pas s'écarter trop de son point d'origine; il résolut de retourner à Nice; c'est ce que note le *Précis* du sénateur Cristini. Il réembarqua ses presses, son matériel et revint reconstituer un atelier dans la ville quittée quatre ans auparavant.

Comme on le voit, cette imprimerie issue de Monaco a une histoire accidentée en laquelle influent les plus importants événements militaires de ce temps.

Il ne faut pas s'étonner de la facilité avec laquelle on transportait alors une imprimerie d'une ville à l'autre sur notre littoral. D'abord, leur matériel était fort simple comparé à celui qu'exigent les imprimeries de nos jours. Les presses surtout ne comportaient qu'un petit nombre de parties assez maniables et faciles à rassembler; elles étaient loin de présenter la complication et la délicatesse des multiples rouages réunis dans les machines à imprimer actuelles. Quant aux casses de caractères on pouvait les transporter pleines, en ordre parfait, toujours prêtes à être utilisées.

Mais la condition qui facilitait surtout ces déplacements, c'était l'emploi du cabotage maritime assuré par de nombreuses embarcations aux voiles éployées qui sillonnaient la côte de port en port, mettant en bordure de notre littoral une pittoresque et gaie animation à laquelle nous ne sommes plus habitués. Ainsi les transports n'étaient pas seulement plus faciles; ils étaient également moins onéreux, d'autant plus que le personnel pouvait, sans grands frais supplémentaires, se tenir à bord et accompagner le matériel.

Notre récit nous amène à 1800. Avec l'année qui ouvre le XIX^e siècle, nous notons le dédoublement de l'imprimerie monégasque, une partie restant à Monaco sous la direction de Bosio; l'autre partie rétablie à Nice sous la direction d'un autre monégasque, Michel-Ange Canis. Elles se sont dès lors si bien implantées dans ces villes qu'à travers une série de transformations, leur suite y existe encore sous forme d'importantes imprimeries.

Nous verrons au cours du XIX^e siècle Bosio et Canis se prêter mutuellement assistance en bons concitoyens qui n'oubliaient pas leur commune origine.

(A suivre.)

PHILIPPE CASIMIR.

Etude de M^e CHARLES BLANCHY, huissier,
8, rue des Carmes, Monaco.

VENTE VOLONTAIRE

Le samedi 11 septembre 1915, à 2 heures du soir, à la Condamine, rue Florestine, n^o 16, dans la cour de la Villa Klaeger, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'une certaine quantité de meubles. On vendra notamment :

Lits noyer et fer et cuivre complets, lit pliant, tables de nuit, armoire à glace, commode-toilette, glaces, garniture de cheminée, suspension, rideaux, chaise longue, couvertures, canapé, fauteuils, poufs, chaises velour Naples, table à rallonge, rideaux, fourneau à gaz, batterie de cuisine, etc.

Au comptant. 5 % en sus des enchères.

L'huissier, CH BLANCHY.

AVIS

(Seconde insertion)

Monsieur DAGLIOLO JOSEPH vend à DAGLIOLO EM-MANUEL, son frère, une voiture dite Victoria, une paire de harnais et accessoires.

Les créanciers, s'il en existe, doivent faire opposition sur le prix de vente, entre les mains de l'acquéreur, dans les délais légaux, sous peine de forclusion.

VENTE APRÈS CESSATION DE PAYEMENTS :

1^o D'un fonds de commerce de Débit de liqueurs, Bar, Café, Restaurant et Hôtel;

2^o D'un fonds de commerce de Maison Meublée,

exploités à Monte Carlo, boulevard du Nord, n^{os} 22 et 24, dans deux immeubles contigus, dits : l'un, *Villa du Rocher de Cancale*, et l'autre, *Villa Richemont*.

On peut traiter en bloc ou séparément pour les deux fonds de commerce.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Cioco, syndic, au Greffe Général de Monaco.

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Reparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & C^o

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, du 9 décembre 1914. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 22.232, 22.936, 22.953, 43.411, 43.412.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 11 décembre 1914. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 031.210.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 16 janvier 1915. Huit Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 15.756, 21.962, 37.293, 40.706, 40.707, 40.708, 40.709, 40.710.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 18 janvier 1915. Neuf Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 2.238, 4.836, 16.630, 23.152, 27.687, 35.116, 35.226, 37.545, 54.022.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Dix Cinquièmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.056, 82.823.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 22 juin 1915. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 35.401, 35.595, 37.521, 37.522.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 26 juin 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 17.903 et 27.200.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 6 juillet 1915. Neuf Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 36.641, 36.642, 36.643, 37.614, 37.294, 37.295, 37.296, 37.297, 37.298.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Neuf Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 79.538, 79.539, 79.540, 79.541, 79.542, 79.543, 79.544, 79.545.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 53.592, 2.345.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 12 juillet 1915. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 39.557, 48.061, 52.515.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 7 août 1915. Dix Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 156.731 à 156.740 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 septembre 1915. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 46.428, 46.429, 46.430.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 20 mars 1915. Trois Obligations de 300 francs 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 99.423 à 99.425.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1915.